

Le mercredi 29 avril 1987

(27)

Le Comité permanent du multiculturalisme se réunit à *huis clos*, aujourd'hui à 15 h 55, dans la pièce 306 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bill Lesick, (vice-président).

*Membres du Comité présents* : Ernie Epp, Bill Lesick, Sergio Marchi, Andrew Witer.

*Aussi présents* : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : William Sheridan, attaché de recherche. De la firme ATW-Management Communications : Andrew Cardozo, expert-conseil.

Conformément aux dispositions de l'article 96(3)d) du Règlement, le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi permanent. (Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 21 octobre 1986.)

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport.

Par consentement unanime, il est convenu,—Que le Comité exprime par écrit, aux autorités compétentes, son mécontentement de n'être pas saisi du budget des dépenses relatif au secteur du multiculturalisme du Secrétariat d'État.

À 17 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le mardi 5 mai 1987

(28)

Le Comité permanent du multiculturalisme se réunit à *huis clos*, aujourd'hui à 10 h 14, à Willson House, au lac Meech, sous la présidence de Gus Mitges, (président).

*Membres du Comité présents* : Ernie Epp, Bill Lesick, Gus Mitges, John Oostrom, Andrew Witer.

*Aussi présents* : Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement : William Sheridan, attaché de recherche. De la firme ATW-Management Communications : Shyla Dutt; Andrew Cardozo, experts-conseils.

Conformément aux dispositions de l'article 96(3)d) du Règlement, le Comité reprend l'étude de son ordre de renvoi permanent. (Voir Procès-verbaux et témoignages du mardi 21 octobre 1986.)

Le Comité reprend l'étude d'un projet de rapport.

À 13 h 00, le Comité interrompt les travaux.

À 13 h 50, le Comité reprend les travaux.

Par consentement unanime, il est convenu,—Que le Comité permette que les frais liés à la séance d'une journée, tenue au lac Meech, soient réglés à même son budget.

Sur motion d'Andrew Witer, il est convenu,—Que le projet de rapport, sous forme modifiée, soit adopté à titre de Premier rapport du Comité à la Chambre; et que le président soit autorisé à y apporter des modifications d'ordre typographique ou rédactionnel considérées comme nécessaires, sans toutefois changer le fond du rapport; et que le président reçoive instruction de présenter ledit rapport à la Chambre.